

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## **SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**

Date de rédaction : 18-08-08

Identificateur du produit : **Dégraisseur de serpentin Viper**

Numéro de pièce du fabricant : RT375A

Usage général : Nettoyage/Dégraissage

Famille chimique : Mélange aqueux

Fabricant : Refrigeration Technologies (www.refrigtech.com)

2572 Fender Ave Bldg "C"

Fullerton, CA 92831

Tél. : (800) 869-1407, 714-870-8361 téléc: 714-526-4598

N° téléphone d'urgence 24 h sur 24 : Chem-Tel, Inc. (800) 255-3924; International : (813) 248-0585

## **SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX**

Composants dangereux	N° CSA	CONCENTRATION %	MPT	PEL	STEL	N° EINECS
Propulseur d'hydrocarbures A-70	68476-86-8	< 8		1000 ppm	S.O.	1000 ppm 270-705-8

MENTION DE RISQUE : R36, Irritant pour les yeux.

## **SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS**

SIMD : S=0, I=0, R=0, DS=0

**Description des risques : MISE EN GARDE** : Contenu sous pression. Le contenant explosera s'il est chauffé.

**Risques potentiels pour la santé :**

YEUX : Irritation légère à modérée.

PEAU : Pratiquement non irritant

INGESTION : Pratiquement non toxique en faibles quantités

INHALATION : Ne devrait pas constituer un risque s'il est utilisé comme prévu. Une exposition importante peut causer une irritation.

Cancérogène : non NTP : non

Monographies du CIRC : non

Réglementé par la OSHA : Non

## **SECTION 4 – PREMIERS SOINS**

YEUX : Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

PEAU : Laver avec de l'eau et du savon.

INGESTION : Boire de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin.

INHALATION : Amener la personne dans endroit aéré. Consulter un médecin.

## **SECTION 5 – RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION**

Classement des dangers selon la NFPA : S=0, I=0, R=0, DS=0

Point d'éclair : aucun selon la thermolabilité. Limite d'inflammabilité : pas d'essai LIE : pas d'essai LES : pas d'essai

Moyens d'extinction : eau, CO<sub>2</sub> ou mousse extinctrice Règles à observer dans la lutte contre les feux spéciaux : aucun

Risques d'incendie ou d'explosion inhabituels : peut exploser sous l'effet de la chaleur et se transformer en projectiles.

Produits de combustion dangereux : Hydrocarbures, CO, CO<sub>2</sub>

## **SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Mesures à prendre en cas de rejet ou de déversement du produit : étancher à l'aide de matières absorbantes inertes. Ramasser et éliminer dans un conteneur à déchets approprié. L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

## **SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

Précautions à prendre lors de la manutention ou de l'entreposage : MISE EN GARDE : Contenu sous pression. Entreposer dans un endroit sec et frais à l'abri de la lumière directe du soleil. Éviter le gel ou l'exposition à une température supérieur à 120 °F. Tenir le contenant éloigné des flammes nues. Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter tout contact avec les yeux.

Autres précautions : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

## **SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION, PROTECTION INDIVIDUELLE**

Composants dangereux	NIOSH MPT/STEL	ACGIH MPT/STEL
Propulseur d'hydrocarbures A-70	1000 ppm/Effet nul	1000 ppm/Effet nul

Protection respiratoire : ouvrir toutes les portes et les fenêtres. En cas d'exposition supérieure à la TLV ou la PEL, il faut porter un respirateur adapté à l'exposition approuvé par le NIOSH ou un appareil de protection respiratoire convenable conforme à la norme 29 CRF 1910.134.

Ventilation : Aspiration localisée : le cas échéant

Système particulier : aucun

Mécanique : le cas échéant

Autres : aucun

Gants de protection : en plastique ou en caoutchouc contre les produits chimiques

Protection des yeux : lunettes ou lunettes à coques

Autres vêtements ou équipement de protection : aucun

Pratiques hygiéniques de travail : faire preuve de bon sens et de précaution en présence de produits chimiques. Ne jamais mélanger des produits chimiques. Consulter votre supérieur pour connaître les autres pratiques. Toutes les pratiques sont déterminées par votre entreprise. Les directives se trouvent généralement sur l'étiquette sur laquelle sont indiquées les mesures d'ingénierie et de contrôle.

## PAGE 2 : Fiche signalétique Viper : RT375A

### SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition >212 °F/100 °C

Pression de vapeur : 76 psia

Densité de vapeur : pas d'essai

Solubilité dans l'eau : miscible

Viscosité : pas d'essai

Poids spécifique : 1,06

pH : 9-10

Taux d'évaporation : pas d'essai

Apparence et odeur : Liquide de couleur paille, peu ou pas d'odeur

Point de congélation : 32 °F/0 °C

### SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : stable

Conditions à éviter : Températures supérieures à 120 °F/50 °C. Flamme nue

Matériaux incompatibles à éviter : Oxydants forts, chlore.

Produits de décomposition dangereux : Hydrocarbures, CO, CO<sub>2</sub>

Polymérisation dangereuse : ne peut pas survenir

### SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Composant dangereux                      N° CAS              N° EINECS              CL 50 Inhalation      DL 50 orale      DL 50 cutanée

Propulseur d'hydrocarbures A-70      68476-86-8      270-705-8                      S.O.              S.O.              S.O.

### SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Le produit est composé d'ingrédients facilement biodégradables. Aucun des composants n'est toxique en milieu aquatique et n'a d'incidence négative sur l'environnement. Il faut toujours prévenir l'entrée de produits chimiques dans les cours d'eau, les égouts ou les drains sans autorisation préalable.

### SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Il faut toujours se conformer aux règles fédérales, provinciales et locales avant d'éliminer des produits chimiques. Consulter un spécialiste de la région afin de connaître les méthodes appropriées d'élimination. Les produits chimiques ne doivent jamais entrer dans les cours d'eau, les égouts ou les drains sans autorisation préalable. Il faut rincer à fond les contenants vides et les apporter dans un centre de recyclage.

### SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

DOT : Aérosol, niveau 1              Nom officiel d'expédition : Bien de consommation              Classe : ORM-D              N° ONU aucun

IMDG : Aérosol              Nom officiel d'expédition : Aérosols quantité limitée              Classe : 2,2              N° ONU 1950

Étiquette : Gaz ininflammable Polluant marin : Non

IATA : Expédition par voie aérienne interdite sauf si le produit est emballé par un emballer possédant la certification pour matières dangereuses

### SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

SARA/CERCLA/313: aucun ingrédient devant être signalé. Aucune obligation de rapport spécial.

TSCA : les composants sont répertoriés dans l'inventaire du TSCA.

EINECS : Oui, 270-705-8

CALIFORNIA PROP 65 : aucun ingrédient devant être signalé

CPR : Ingrédients répertoriés : « La présente fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le CPR ».

IDL : aucun

LIS/LES : Tous les ingrédients présents

MENTION DE RISQUE : R36, Irritant pour les yeux.

MENTION DE SÉCURITÉ : S1/2/25

SIDMUT – USAGE HOMOLOGUÉ : Classe A (Gaz comprimé)



Symbole :

Contenu COV : < 80 g/l en tant que propulseur au hydrocarbures

### SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

Numéro d'enregistrement NSF 120060, composé non-alimentaire, catégorie P1

Le produit peut être utilisé en présence d'aliments et d'équipement alimentaire conformément à la catégorie P1 NSF.

Dégagement de responsabilité du fabricant : les renseignements ont trait aux matériaux identifiés aux présentes et ne sont peut-être pas valables pour ces matériaux s'ils sont combinés à d'autres matériaux. Les renseignements contenus dans le présent document sont, au meilleur de notre connaissance et de nos convictions, précis et véridiques au moment de leur compilation. Ce document n'est accompagné d'aucune déclaration, garantie ou caution quant à son exactitude, sa fiabilité ou son intégralité. L'utilisateur a la responsabilité de s'assurer de l'adéquation et de l'intégralité des renseignements dans le cadre de son propre usage. Nous n'acceptons pas la responsabilité des pertes ou des dommages imputables à l'utilisation des présents renseignements.

Date de rédaction : 18-08-08

Rédigé par : John Pastorello, PDG - Refrigeration Technologies